

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2026/63

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage à Monsieur Jean-Marc PECQUEUX,
Conseiller municipal délégué

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Considérant qu'en application de l'article visé ci-dessus, le Maire peut déléguer à un
Conseiller municipal délégué le pouvoir de célébrer un mariage ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Jean-Marc PECQUEUX, Conseiller municipal délégué, est désigné
pour célébrer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, en ses lieu et
place, le mariage entre Monsieur CORDIER et Madame GUILLERME le vendredi 26 juin
2026.

Article 2 : Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté
qui sera adressé à Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité.

Article 3 : Une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Jean-Marc PECQUEUX
- au Service des Affaires générales
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise, le



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise